



Études océan Indien

51-52 | 2014
Autour des entités sacrées

Chronique familiale quotidienne avec Personnages

Le sujet et l'imaginaire social à Madagascar

Michèle Fiéloux et Jacques Lombard



Éditeur
INALCO

Édition électronique

URL : <http://oceanindien.revues.org/1641>

DOI : [10.4000/oceanindien.1641](https://doi.org/10.4000/oceanindien.1641)

ISSN : 2260-7730

Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2014

ISSN : 0246-0092

Référence électronique

Michèle Fiéloux et Jacques Lombard, « Chronique familiale quotidienne avec Personnages », *Études océan Indien* [En ligne], 51-52 | 2014, mis en ligne le 30 septembre 2015, consulté le 05 octobre 2016.

URL : <http://oceanindien.revues.org/1641> ; DOI : [10.4000/oceanindien.1641](https://doi.org/10.4000/oceanindien.1641)

Ce document a été généré automatiquement le 5 octobre 2016.



Études océan Indien est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Chronique familiale quotidienne avec Personnages

Le sujet et l'imaginaire social à Madagascar

Michèle Fiéloux et Jacques Lombard

NOTE DE L'AUTEUR

Communication au colloque international *Spirits Possession: European Contributions to Comparative Studies*, Pécs, Hungarian Academy of Sciences, 2012.

- 1 Comment la présence quotidienne d'une entité, d'un être incarné appartenant à deux familles, l'une « spirituelle » et l'autre humaine, naviguant de fait entre ces deux mondes et cumulant ainsi les rôles d'époux, de frère aîné ou cadet, de père, de gendre, de fils, révèle la dynamique subtile des relations qui existent à l'intérieur de cet espace de parenté et autorise dans le même temps des échanges et des stratégies, les plus élaborées qui soient, entre les membres de cette famille ? C'est la question que nous posons à partir d'un exemple emprunté à Madagascar, aujourd'hui confronté à une grave crise économique et sociale qui conduit à un effondrement définitif des anciens équilibres et à une dislocation des organisations de parenté associés à un affaiblissement des solidarités et des pratiques religieuses anciennes. Dans ce contexte troublé, le développement de formes nouvelles de cultes de possession apparaît comme une tentative plus ou moins réussie pour ouvrir des espaces concrets de dialogue et pour construire d'autres modes de sociabilité répondant à l'inéluctable intégration au marché mondial.
- 2 Ainsi, la multiplication des communautés de possédés ou *tromba* accompagne une extension rapide et souvent désordonnée des villes. Ce phénomène largement observable dans l'ensemble de l'île correspond à une véritable prise en charge des problèmes de toute nature, vécus notamment par les couches populaires et souvent inédits allant de la précarité économique la plus grande à une évolution des pratiques sexuelles.

- 3 Depuis les périodes historiques les plus anciennes jusqu'à nos jours, les cultes de possession représentent une composante essentielle des pratiques religieuses. La relation quasi permanente avec les différentes instances de l'invisible, propres à un même imaginaire collectif, permettait et permet de penser et de gérer, dans le quotidien, l'essentiel des problèmes de la vie sociale, en reproduisant un modèle politique ancien mis en place à l'époque des royautes et qui savait favoriser l'innovation.
- 4 Le roi et sa parenté sont d'une nature différente des autres êtres humains, reliés au monde invisible à travers leur propre généalogie. Ils sont *masina*, sacrés, et leur présence visible est vérité et donc pouvoir. Après la disparition des royautes à la fin du XIX^e siècle, les rois, mais aussi les princes défunts vont prendre une importance inédite dans les cultes urbains de possession. Par ce canal, ces souverains disparus transmettent leur parole, la plus élevée qui soit, disposant d'une influence sans partage qui dépasse maintenant de fait les unités de référence classiques : anciens royaumes, lignages, unités régionales diverses pour s'élargir en quelque sorte à la mesure du territoire national.
- 5 Il ne s'agit plus là de l'outil politique par excellence, les royautes, quand les possédées royales, à l'occasion des fêtes annuelles, rétablissaient avec éclat, au cours de chacun de ces festivals, le lien unique du souverain avec le divin, quand la légitimité du souverain prenait sa source aux confins du cosmos. Outil qui en son temps avait été lui-même emprunté et adapté par les dynasties naissantes aux organisations lignagères et politiques qui précédaient à cette époque les royautes.
- 6 La réalité profonde de la possession, *tromba*, s'est ainsi forgée comme une puissante institution de contrôle, d'interprétation et de communication qui détient tout à la fois la capacité de confirmer la légitimité des pratiques sociales et d'assurer leur transformation. Au nom du *fomban-drazana*, de la « tradition des ancêtres », le possédé-par-un-esprit-royal ou *sazoka* pouvait introduire des innovations qui, loin d'apparaître comme telles, étaient conçues comme l'expression même de ce qui s'est toujours fait. La part de l'ancêtre, de l'invisible est bien celle du non-dit, de l'invention, du changement. Les ancêtres sont les vrais modernes puisqu'ils légitiment toute nouvelle manière, au nom de la Tradition, car eux seuls, en définitive, en sont les garants.
- 7 Ce travail de recherche a été mené dans une ville de l'Ouest malgache, Tuléar, capitale régionale, forte d'environ 150 000 personnes, dont le tissu social est maillé par des réseaux de communautés de possédés de faible taille, généralement de moins de dix personnes, qui fonctionnent comme de véritables lignages fictifs (au sens où ils reproduisent un modèle de parenté pour en favoriser la transformation) sous la direction d'un *tromba fondy* ou maîtresse possédée qui agit comme chef de lignage. Notons que ce *fondy* a été l'initiatrice de chacun des membres de sa communauté, l'inscrivant de cette manière dans le jeu social urbain et répondant ainsi à la fonction première d'un possédé expérimenté.
- 8 Précisons que le terme *tromba* sert à désigner trois réalités en malgache : la personne dûment installée dans le statut de possédée, l'esprit possédant et l'ensemble du rituel. Nous avons choisi d'utiliser ce terme pour désigner la seule personne possédée, qu'elle soit ou non en état de transe. On utilise le terme « esprit » pour désigner l'agent externe, et celui de « possession » pour l'ensemble du phénomène. Par ailleurs, nous utiliserons une majuscule dans le texte quand nous désignerons l'esprit par un pronom personnel.
- 9 Le stock d'esprits disponibles, toujours personnalisés par leur âge, leur sexe, leur caractère... et dans leur très grande majorité masculins, est en constant remaniement et

révèle ainsi la dynamique de la modernité en marche, mais aussi la logique profonde de cette institution politique ancienne qui, nous l'avons vu, accompagnait et produisait le mouvement de l'histoire, d'une période à une autre, constituant ainsi une forme de réflexivité spécifique aux sociétés malgaches sur laquelle nous nous interrogeons ici. Certains esprits disparaissent du répertoire alors que de nouveaux apparaissent. La fréquence de sollicitation d'un esprit ou d'un autre est un indicateur sociologique des mouvements profonds qui animent la ville à propos desquels nous avons mené par ailleurs une enquête systématique. En 1998, à Tuléar, sur plus d'une centaine d'esprits, trois à quatre esprits (dont le prince Raleva, qui « possède » Clairette) étaient largement représentés par rapport aux autres. Cependant, il existe une hiérarchie entre les esprits (et donc entre les possédés) qui s'opère à plusieurs niveaux, s'ils sont royaux ou non et selon leur ordre de naissance, leurs spécialisations, leur place par rapport à certaines séquences de l'histoire malgache.

- 10 Cette possession est à caractère essentiellement féminin : à Tuléar, selon nos statistiques, 85 % de femmes faiblement scolarisées et appartenant aux couches les plus défavorisées. La posture traduit alors cette modification spectaculaire du statut de la femme possédée qui ainsi devient homme et seigneur en même temps, sachant que, par nature, les lignages dynastiques ne peuvent compter de possédés dans leur rang et que seuls les lignages de roturiers et de dépendants fournissent des possédés pour les esprits appartenant aux lignages dynastiques. On peut donc dire, à la suite de ce qui a été développé plus haut, que les membres vivants des familles dynastiques et les lignages qui en sont originaires sont de même nature que les esprits royaux. Du fait de leur ascendance prestigieuse, divine, de leur caractère « sacré », ils ont déjà un pied dans l'invisible en sorte qu'ils sont déjà, de leur vivant, « incarnation » des esprits.
- 11 Dans tous les cas, la possession est conçue comme l'élection d'une personne par un esprit, en général sur le mode d'une relation amoureuse, mais jamais comme le fruit d'une démarche individuelle qui serait volontaire. Le devin guérisseur, par contre, emprunte un autre chemin, celui de la connaissance, arrachée en quelque sorte à l'invisible, pas à pas et, en ce sens, son autorité est moins grande. Objet d'une attention exclusive, l'élue, la future possédée, finit par contracter une alliance sous une forme très ritualisée au terme d'un itinéraire s'échelonnant sur plusieurs années, jalonné de malheurs et d'afflictions qui marquent l'intention « divine ». L'esprit occupera toujours la place de premier mari et donc de véritable maître de la maison où il s'installe en tant qu'époux. Nous considérons ici la forme classique où la personne possédée est une femme. Il est néanmoins important de noter l'apparition dans les vingt ou trente dernières années d'une possession par le canal des hommes. En général, ils ont été scolarisés et sont légitimés dans leur rôle de possédés beaucoup plus rapidement que les femmes. Dans nombre de cas, il s'agit de stratégies politiques et économiques particulières.
- 12 Une fois posé ce cadre général indispensable pour introduire de ce qui va suivre, notre propos sera justement de présenter un aspect particulièrement significatif des registres les plus subtils de l'échange et de la réflexivité révélés par la pratique de la possession. Au lieu de dissocier les événements du quotidien de ceux qui relèvent de la possession comme s'il s'agissait de deux domaines exclusifs, nous avons choisi d'articuler l'ensemble de ces faits replacés dans leur contexte particulier afin de saisir cette dynamique particulière induite par l'intervention du possédé qui s'impose comme la « mémoire » du groupe, enregistrant un ensemble d'actes, de rêves, de sentiments, de souhaits, de conflits tus, qui lui donne une remarquable puissance d'action et une vraie capacité de

mobilisation sociale. L'accumulation des matériaux empiriques réalisée par l'observation cumulée de nombreuses séances de possession portait sur une échelle en quelque sorte ininterrompue entre l'affect et le social, entre la simple expression d'une angoisse à un extrême et l'intégration dynamique dans le jeu social ou politique à l'autre bout.

- 13 Selon la double perspective indiquée plus haut, notre démarche a consisté à réaliser une enquête approfondie pendant trois ans dans la famille et la communauté de la *fondy* Clairette, associée à une enquête extensive complémentaire dans quinze communautés de possédés – dont celle présentée dans le film *Pourquoi tu pleures ?* (Fiéroux & Lombard, 2007) – réunissant 128 possédés, qui autorise ainsi une véritable analyse sociologique du réseau formé par un ensemble de communautés dans la ville de Tuléar, mais que nous ne développerons pas ici.
- 14 Âgée de 45 ans, Clairette, membre d'un lignage, *tarike*, de pêcheurs *vezo* qui compte plusieurs *tromba* ou possédés de renom et dont les esprits ont, pour certains, été hérités en ligne agnatique, est responsable de sa communauté depuis une vingtaine d'années et donc reconnue comme une possédée expérimentée, *fondy*. Elle est possédée par douze esprits appartenant à quatre grandes familles de haut statut, notamment des princes et un roi, dont la moitié appartient au même lignage que son principal esprit et époux, le prince Raleva, qui a vécu au début du xx^e siècle dans le royaume sakalava du Boeny, au nord-ouest de Madagascar. Par opposition à ses aînés, ce Personnage est réputé pour être réceptif aux problèmes contemporains auxquels il serait capable d'apporter des réponses originales. Par ailleurs, Clairette est, depuis une quinzaine d'années, l'épouse de Justin, un chauffeur de la compagnie d'électricité. La relation triangulaire unissant Clairette et ses deux maris, unis comme des « frères » dans un lien de parenté fictif, pèse d'un poids réel, puisqu'ils sont tous deux membres à part entière du groupe familial. Nous n'approfondirons pas ici notre analyse, largement traitée par ailleurs dans une perspective comparative, de cette forme spécifique de bigamie humain/esprit fondée sur l'asymétrie des statuts et positions (le Seigneur et son frère roturier), le principe de la dette unilatérale, l'opposition entre l'amour merveilleux et le quotidien.
- 15 Plusieurs exemples ont été retenus qui rendent compte de quelques dispositifs utilisés par Clairette pour animer le jeu de la possession au sens où ce rituel fonde l'autorité reconnue de la *tromba* dans tous les espaces possibles du jeu social. Les exemples sont empruntés au corpus constitué grâce à l'enregistrement systématique et donc sans aucune forme de présélection, des consultations publiques pendant dix-huit mois (1990-1991), à raison de vingt séances par mois en moyenne. Ce qui a permis de faire apparaître l'importance de la possession dans le cadre familial élargi. En effet, les consultations concernent dans plus de la moitié des cas les membres de l'unité familiale proprement dite (cercle 1) et le groupe de leurs alliés (cercle 2). Le cercle 3 réunit les membres et leurs alliés de la communauté de possédés dont Clairette est le *fondy*, le recrutement des possédés se faisant sur la base de la parenté entre les esprits. Le cercle 4 regroupe toute personne non parente ou alliée située dans une relation économique par rapport au duo Raleva/Clairette (salariés agricoles, métayers, marchands de bois). De plus, en tant que *fondy* expérimentée, le prince Raleva est également consulté (cercle 5) par des étrangers à la région ou des personnalités, premiers consultants et consultants non reliés à Clairette par quelques liens que ce soit.
- 16 Pour notre propos ici, nous avons donc choisi d'explorer le seul champ des interactions multiples entre humains et esprits dans le cadre du cercle 1, avec une extension au cercle 2, c'est-à-dire là où se jouent toutes les permutations possibles de rôles et de

statuts puisque chaque membre de la famille restreinte et élargie se situe doublement par rapport à la même personne et vice versa. Par exemple, Clairette cumule en tant que personne à double visage, mais de façon obligatoirement alternée, le rôle d'épouse de son mari humain et celui de frère de ce dernier en tant que prince Raleva. De même, elle est à la fois la fille de ses parents et leur gendre, la mère de sa fille et son père spirituel. Ce qui lui permet d'intervenir de façon toujours spécifique dans la vie des membres de sa famille auprès desquels elle peut passer de sa personne en tant que Clairette et femme à plusieurs Personnages qu'elle peut incarner alors à la demande, dans la même journée et selon les besoins. Dans l'espace consacré au rituel à l'intérieur de la maison, où s'opère la transformation de sa personne, elle va revêtir le costume de tel ou tel esprit. Ses proches agissent alors comme s'ils ne reconnaissent plus en elle la parente ou l'épouse, mais un être d'une nature tout à fait différente et incomparable, sacré, *masina*, à l'image d'un roi.

- 17 Les échanges reposent sur une mise en miroir des deux lignées *tariky*, celles du prince Raleva et de Clairette dans le quotidien d'une famille, qui autorise donc la circulation la plus complète possible de l'information, les révélations les plus diverses, l'expression de nombreuses rivalités, conflits, besoins, ambitions, stratégies, et préfigure ainsi la transformation de cet univers familial tant au niveau de son organisation que de ses conceptions, rapport de couple, genre, rapport à l'argent, division sociale du travail.
- 18 C'est parce que le statut de Raleva est relatif à l'ordre générationnel que son intervention peut être aussi fine et circonstanciée. Clairette est possédée par sept membres du *tarika*, segment de lignage, de Raleva dont deux sont ses aînés et par quatre de ses autres frères qui engagent de manière spécifique les relations entre les humains d'une part et entre les deux lignées d'autre part. Le prince Raleva est tout puissant dans le lignage de Clairette, mais il ne peut l'être dans sa propre lignée puisqu'il y occupe donc la place d'un fils cadet et risque ainsi d'apparaître lui-même en défaut. Cette situation induit une mécanique subtile de changements non linéaire, alternant des phases de résistance ou de légitimation, s'appliquant par exemple aux relations de genre, à la sexualité et à la reproduction, à l'alliance... et cela au nom des principes les plus classiques de la « Tradition ».
- 19 La fiction d'une double position de Raleva, à la fois puissant chez les humains et dépendant dans un lignage toujours actif, apporte donc une forme d'ajustement nécessaire à la dynamique de la possession et aux dérives que peut engendrer la toute-puissance d'une personne possédée comme Clairette. On le comprend : plus elle est censée répondre à des injonctions du prince, plus elle bénéficie de l'impunité de ses actes et plus elle est libre de ses paroles/actes. De plus et c'est une des formes de cette « régulation », Clairette est censée subir à la place du prince les sanctions destinées à ce dernier par ses aînés quand ils lui reprochent de n'en faire qu'à sa tête, d'être transgressif, de faire comme s'il n'avait pas de famille...
- 20 L'analyse des consultations montre que plus on s'éloigne du cercle 1, et donc d'une relation de parenté étroite, plus l'interprétation des problèmes ou des événements ressort à la théorie classique de la persécution par un agent externe (sorcellerie, ancêtres lignagers) par opposition à la logique d'interprétation des éléments du quotidien propres au cercle 1 qui accompagne et engendre l'évolution sociale et urbaine. Grâce à l'instance Raleva, il n'y a plus à proprement parler d'interprétation en termes de sorcellerie ou de malveillance des ancêtres lignagers à l'intérieur du groupe familial, notamment en ce qui concerne la personne de Clairette, qui ne reconnaît plus que la relation de dépendance à ses esprits, tout particulièrement au prince Raleva. Les membres du cercle 1, y compris

l'époux humain, image en négatif du prince Raleva, sont donc soumis à de nouvelles règles de conduite intra familiale édictées « verbalement » par Le Prince (ou par le duo Raleva/Clairette) qui les fait connaître à qui de droit et selon certains dispositifs. Cette procédure favorise à l'évidence l'émergence d'une responsabilité individuelle associée à celle d'une individualité plus marquée prenant la forme d'un véritable romantisme et donc aussi le développement d'un sentiment personnel de culpabilité face aux menaces de sanctions qui ne s'expriment pas seulement en termes de maladie, mais surtout à travers le risque de l'appauvrissement pour une communauté familiale toujours au bord de la précarité, ce qui représente une préoccupation constante dans les milieux les plus défavorisés.

- 21 Cette procédure révèle le fonctionnement du groupe lignager comme une véritable entreprise intégrée à l'économie urbaine et gérée par le duo Raleva/Clairette. Non seulement le prince, à travers le jeu de ses activités multiples, et notamment grâce au cabinet de consultation, a permis une certaine accumulation (maison, produits électroménagers, charrette, pirogue, épicerie, saline, plantations de manioc et de maïs), mais également certains membres de la famille, dont son mari et son frère, exercent une activité du fait de son intercession et donc sont redevables auprès de Lui d'une situation jamais définitivement acquise ; la puissance de l'intercession peut toujours s'affaiblir et il faut alors la réanimer... Par ailleurs, cette méthode permet de constituer un capital qui sera rentabilisé au mieux, car il est nommément attribué à l'esprit et ne saurait être confondu avec celui détenu par tout autre membre de la famille. Personne, y compris Clairette ne peut y avoir accès sans l'accord du prince Raleva, incarné par Clairette. Le prince contribue également à la gestion de l'entreprise comme instance de contrôle concernant la vente à crédit à tout parent des produits de l'épicerie ou de toute autre marchandise, attitude qui serait jugée très transgressive venant de Clairette, car non conforme aux principes de la solidarité familiale. Il est évident que la remarquable autorité de Clairette à l'intérieur de son univers familial s'accompagne d'un fort affaiblissement des cultes lignagers dans ce même monde. Le déplacement de l'autorité témoigne, de cette manière, d'une évolution irréversible des rapports sociaux dans l'espace urbain introduisant une manière d'éthique des rapports marchands.
- 22 Une telle situation, souvent génératrice de conflits à l'intérieur du couple d'humains, a aussi pour conséquence de modifier sensiblement la composition des unités domestiques qui se fondent sur la parenté matrilineaire. Clairette par exemple peut décider, via Le Prince et donc tel un chef de famille, qui sera pris en charge et intégré dans la famille. Elle adopte ainsi les enfants de ses sœurs nés hors mariage alors que, dans le même temps, elle utilise cet outil efficace pour échapper aux contraintes liées aux règles de l'alliance dans sa situation personnelle sachant, par ailleurs, que les problèmes nés de la contradiction entre la logique de l'alliance et celle de la filiation font l'objet de nombreuses consultations dans tous les cercles de la communauté.
- 23 Si le Personnage, ici le prince Raleva, permet d'établir la règle du jeu, il n'existe jamais qu'une fois incarné face à un public donné. L'incarnation, c'est l'intelligence du jeu social dans toute sa complexité, mais c'est donc, à nos yeux, une des rencontres les plus subtiles et créatives entre une personne, approchée dans le mouvement de sa singularité, et son espace social, conçu à la fois comme le lieu de son expression et la matière de son être.

Quelques éléments du dispositif

Entremetteur, chargé d'affaires, négociateur, intercesseur... ou les mille facettes du jeu social

- 24 Comme dans tout système de ce genre, Clairette se doit de passer par un intermédiaire aussi bien pour savoir ce qui a été dit pendant la possession que pour dialoguer avec son esprit si besoin. L'intermédiaire obligé peut apparaître dans deux configurations différentes, *Raleva*, le consultant et une tierce personne ou le serviteur dans ce rituel sous sa forme classique spécifiquement chargé de transmettre à Clairette le récit de ce qui s'est dit ou fait pendant la transe. Une seconde configuration, comme c'est généralement le cas quand le consultant est un proche parent, père ou mère de Clairette, et surtout son mari, installe une relation duelle et donc sans témoin et traducteur à tel point que, dans certaines circonstances, on peut se demander si la consultation a vraiment eu lieu. L'absence de transmission concernant l'évènement suscité par la transe ouvre un registre, fondé sur le faux-semblant, particulièrement complexe, fait d'hypothèses ou de suppositions sur ce qui pourrait avoir été dit qui introduisent des nuances diverses dans les interprétations et les positions des uns et des autres.
- 25 C'est un élément clef des procédés narratifs qui permet à Clairette de rendre publiques ses pensées les plus personnelles ou les plus hardies en introduisant à cet effet son esprit *Raleva*, utilisé alors comme un tiers absent et virtuel. Ainsi, Clairette trace en filigrane les éléments du drame qu'elle serait censée vivre avec Justin, n'engageant de cette façon que sa personne et non son esprit dont « la parole » ne porte pas ici à conséquences.
- 26 Par exemple, le 27 novembre 1990, Clairette explique à une confidente que « *Justin ne lui aurait rien dit, probablement parce que le Prince se serait plaint de la vente à son insu de certains objets électroménagers, frigidaire, ventilateur qui lui appartiennent* ».
- 27 Selon un processus comparable à ce que nous avons montré dans le film *Pourquoi tu pleures?* (2007), une histoire en dévoile une autre, aboutissant au noyau du conflit opposant Clairette et Justin et qui concerne les contraintes financières imposées par les règles de l'alliance à travers l'accomplissement de rituels, la construction de maisons, d'autant que Clairette exprime à cette occasion les relations tendues avec sa belle-famille, pour qui elle cumule les traits les plus négatifs, appartenant à un groupe statutaire inférieur, *tromba*, et donc « sous influence », inféconde, et, faute majeure non exprimée, responsable, via l'esprit, de la redistribution des biens dans sa propre maison, mais aussi de manière indirecte dans sa belle-famille. Toutes questions très délicates à aborder de manière directe et tout autant par la médiation de la possession.

Les jeux de passe-passe

- 28 En 1991, Justin, mari de Clairette, contracte une blennorragie à la suite d'une relation adultère dont il serait coutumier, relation supposée avoir eu lieu à l'intérieur de la concession, ce qui est proprement impardonnable. Justin consulte *Letianarivo*, frère aîné du prince *Raleva* et spécialiste de ces problèmes, pour obtenir un traitement. Mais Justin doit auparavant obtenir le pardon du prince *Raleva* pour bénéficier d'un traitement. Ce dernier reste obstinément absent et refuse de descendre tant sur Clairette que sur toute autre de ses épouses *tromba* également convoquée à l'intérieur du réseau des

communautés. Clairette se retrouve alors possédée par le père du prince Raleva, homme d'un grand âge, parlant bas, d'une façon à peine audible et souffrant de douleurs articulaires. Un intermédiaire de la famille demande à ce dernier d'intercéder auprès de son fils pour qu'il veuille bien pardonner à Justin afin que son autre fils Letianarivo lui confectionne un médicament dont il a un besoin urgent...

- 29 La résolution d'un problème d'adultère banal révèle le sens d'un tel scénario à multiples personnages, traitant avec force rebondissements, sentiments et effets de scène d'une réalité qui n'est plus seulement celle de Clairette, mais qui, prenant source en elle, déroule la trame de toute une vie sociale et affective dans la ville de Tuléar.
- 30 Clairette, via le prince, ne détient pas, nous l'avons vu, l'autorité incontestée d'un aîné, ni l'expérience de Letianarivo, qui serait mort de la syphilis et dont l'entrée en scène peut sembler inquiétante, tant il est par nature transgressif, faisant ce qu'aucun autre esprit de Clairette ne serait en mesure d'accomplir, comme, par exemple, faire des allusions directes, crues, aux pratiques sexuelles de tel membre de l'assistance, provoquer des crises de possession subite par le simple contact de son doigt ! Il incarne la libido, tout en la révélant et serait « l'époux-esprit » de nombreuses compagnes à Tuléar. Enfin, Il représente également une sexualité dissociée de la reproduction, enjeu principal de l'alliance et donc aussi une image des relations de genre en pleine évolution.

La métamorphose de la fille et l'inversion des rôles (mère/fille ; père/fille)

- 31 La possession offre au proche parent l'occasion inédite d'exprimer, d'une façon directe et subjective, actes, intentions, affects qui ne peuvent être connus par aucun autre membre de la famille, Clairette y comprise, exemptée de la sorte de toute responsabilité dans la résolution des problèmes exposés. « *Il ne faut pas que Clairette sache que...* » : préliminaire d'un entretien entre Le Prince, le père ou la mère de Clairette, en tête-à-tête, qui se passe sur le ton d'une conversation confiante, le Prince tenant le rôle très stratégique de « bon conseiller » qui écoute, conciliant, manifestant une manière de neutralité bienveillante, le récit circonstancié des micro-événements du quotidien.
- 32 L'image de Clairette, aînée des huit enfants de la fratrie telle qu'elle est transmise par ses parents, la montre comme une enfant très réservée, plutôt mutique et tout particulièrement astreinte au rôle d'aide-ménagère, corvéable à souhait. On la devine gamine dans *Le Prince charmant* (Fiéloux & Lombard, 1991) qui va chercher l'eau et s'écrie sous le poids du seau : « *Marary!* » (J'ai mal !), pour dire combien il est lourd pour une gamine.
- 33 Une sorte d'inversion des rôles advint grâce à l'acquisition du statut de *tromba*, Clairette gagne son autonomie par rapport à sa mère engageant une procédure originale de déplacement des positions à l'intérieur du système de parenté. Pour ce faire, tout d'abord, elle devint l'identificatrice de l'esprit qui « *planait au-dessus de sa mère* » et qui n'était autre que le frère aîné de Raleva, Letianarivo, figure de la sexualité. Mère et fille se trouvent alors via leurs esprits dans le rôle de « belles-sœurs » dont le rang dépend de l'ordre de primogéniture de leurs maris spirituels respectifs qui sont frères. Clairette détient le statut de belle-sœur cadette et le prince Raleva est contraint de jouer le jeu d'un cadet dans les séances de possession où mère et fille sont présentes à travers leurs

esprits. En quelque sorte, la mère de Clairette continue d'incarner en état de possession l'autorité parentale.

- 34 Dans un deuxième temps, le *fondy* Clairette « écarte » rituellement l'esprit d'une mère jugée trop âgée, la privant ainsi d'une parole autorisée. Dès lors, Clairette, via ses six esprits, membres du lignage de Raleva, va acquérir pouvoir, parole et droit d'ingérence dans l'histoire familiale, occupant d'une certaine façon la place de ses parents. La fratrie devenant « ses enfants », d'autant qu'elle adopte, comme nous l'avons dit, les enfants de ses sœurs. Dans les consultations, le prince Raleva, fort de ses différents rôles progressivement acquis, conseiller, médecin de famille, directeur de conscience de tous les membres, fait seulement agir « une parole qui pèse » et n'utilise pas le langage des talismans ou de la divination, comme Il/elle le fait généralement pour un consultant du cercle 4 ou 5.
- 35 Dans cette nouvelle configuration, la mère de Clairette, qui consulte régulièrement le Prince, est devenue à son insu une informatrice privilégiée puisqu'elle ne confie à sa fille qu'un fragment de l'histoire transmise au prince concernant notamment ses rapports très conflictuels avec ses petites-filles qu'elle accable dans ce cadre de tous les maux (auteurs de rapines, paresseuses, juste capables de « soulever le couvercle de la marmite de riz »), son reproche le plus grave étant qu'elles lui manquent de respect. Parfois, une réflexion inattendue redonne du jeu dans l'échange : « *Les gens de la famille me reprochent de préférer celle que le Prince Raleva habite, mais j'affirme que ce n'est pas vrai* ». Et le Prince de répondre : « *Mais qu'est-ce qui pousse donc les enfants à avoir une idée pareille ?* »
- 36 Il n'est sans doute pas inutile de préciser que nous pensons, pour notre part, que Clairette maîtrise par définition une grande partie du jeu introduit par le prince Raleva, mais seulement jusqu'à un certain point et c'est bien cela qui nous intéresse : l'effet de seuil au-delà duquel il se passe autre chose. La possession favorise l'ouverture d'un espace de « liberté de parole » pour les deux interlocuteurs. Clairette/Raleva d'abord, par son écoute, mais aussi par ses réponses, procède à des réajustements concrets dans le quotidien familial comme nous venons de le voir. Il s'agit la plupart du temps d'histoires très banales, mais qui préfigurent les remaniements sociaux à l'œuvre dans la ville : alcoolisme, drogue, insolence des jeunes, frivolité des garçons et des filles, sexualité débridée, vols, jalousies, cupidités... Toutes choses auxquelles le prince Raleva est confronté comme chef de famille et donc comme garant de sa cohésion et de sa survie sociale et économique.
- 37 Le seuil se dessine exactement là : à jouer Raleva, Clairette est amenée à courir derrière son Personnage concrètement actif et qui l'engage elle-même en tant que Clairette dans le cadre de l'espace familial. La parole du prince n'est pas un simple diagnostic, un jugement extérieur, c'est un acte qui pèse dans une situation où bon gré mal gré, tout le monde joue le jeu. Tout cela suppose une accélération du processus qui conduit naturellement Clairette à commettre des erreurs qui ne peuvent être corrigées que par l'arrivée d'un esprit qui a autorité sur Raleva, comme nous l'avons vu. De plus, le rôle de Raleva est beaucoup plus gratifiant dans bien des cas que sa position comme Clairette, mais il ne lui est possible de le jouer que si elle respecte l'alternance. Plus Clairette est performante dans le rôle de Raleva, plus elle va se trouver dans l'obligation de jouer Clairette...
- 38 Alors, la question centrale qui se pose ici est bien celle-ci : est-ce que le père de Clairette consultant le prince Raleva ne reconnaît plus sa fille (comme le père de Meltina dans *Pourquoi tu pleures*), mais voit seulement son Prince et comment cela peut être possible ?

Nous n'avons pas, bien sûr, de réponse univoque à cette question, mais elle suppose d'approfondir deux points essentiels si nous voulons nous donner une chance de frayer une voie possible.

- 39 Le premier concerne la formidable fascination exercée par cette question de la possession sur les anthropologues ou les historiens, mais aussi sur les philosophes, les écrivains et les cinéastes... Ces phénomènes sont souvent globalement perçus comme une relation directe, un contact « sauvage » avec quelque chose qui, peu ou prou, habiterait chacun : l'interrogation sur les Origines et ses mystères. Et la quête des origines est tout autant quête de soi. En fait, et c'est intéressant de le noter, l'axiomatique implicite qui fonde les discours sur la possession, quels qu'ils soient et même dans les textes les plus positivistes, préserve l'inévitable part du « divin » et permet ainsi de faire fonctionner du religieux toujours tapi quelque part...
- 40 Ce qui nous conduit naturellement au deuxième point : tant au plan du formatage de la sensibilité qu'à celui de l'acquisition des savoir-faire, les apprentissages nécessaires dans une culture et une société donnée permettent à chacun de prendre place d'emblée dans un monde d'échanges non moins réel que celui des marchandises, qui est celui de l'imaginaire. C'est là que se nichent le religieux, mais aussi bien sûr, les arts et il nous semble que c'est en explorant cette voie que l'on peut essayer de trouver des réponses à cette belle question.

BIBLIOGRAPHIE

- BLOCH M., 1993, « La mort et la conception de la personne », *Terrain*, n° 20, p. 7-20. DOI : 10.4000/terrain.3055.
- FAUBLÉE J., 1954, *Les esprits de la vie à Madagascar*, Paris, Puf, 143 p.
- FIÉLOUX M., 1988, « Femmes, terre et bœufs », dans M. Fiélox et J. Lombard (dir.), *Élevage et société*, Omby 1, éd. MRSTD-ORSTOM (Madagascar), p. 145-162.
- FIÉLOUX M., 1999, « Cultes de possession et relations de genre. Les jeux de la bigamie à Madagascar », dans D. Jonckers, R. Carré, M.-C. Dupré (dir.), *Femmes plurielles. Les représentations des femmes, discours, normes et conduites*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 141-150.
- FIÉLOUX M. & LOMBARD J., 1989, « La fête de l'argent ou le bilo du coton », dans J. Lombard, *Les dynamiques internes de la transformation sociale*, *Cahiers des sciences humaines*, n° 25, ORSTOM, p. 499-511, URL : <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:31561>.
- FIÉLOUX M. & LOMBARD J., 1995, « Du royaume à la ville : le territoire des possédés (Madagascar) », dans : J. F. Vincent, D. Dory et R. Verdier (dir.), *La construction religieuse du territoire*, Paris, L'Harmattan, p. 323-336.
- FIÉLOUX M. & LOMBARD J., 2000, « Du premier frisson à la libre parole ». *L'Autre. Cliniques, cultures et sociétés*, n° 3, Grenoble, La Pensée sauvage, p. 455-473.

FIÉLOUX M. & LOMBARD J., 2002, « La danse de l'ancêtre. Le mal pour penser et dire le social dans les pratiques religieuses malgaches », dans R. Massé et J. Benoist (dir.), *Convocations thérapeutiques du sacré*, Paris, Karthala, p. 295-305.

FIÉLOUX M. & LOMBARD J., 2006a, « Le maître du jeu. L'amour merveilleux et l'amour quotidien », *L'Autre. Clinique, culture et sociétés*, 7 (n° 2), Grenoble, La Pensée Sauvage, p. 253-266.

FIÉLOUX M. & LOMBARD J., 2006b, « Explorer et écrire avec l'image », dans *Filmer, chercher*, École des hautes études en sciences sociales – Centre d'études transdisciplinaires. Sociologie, anthropologie, histoire (EHESS-CETSAH), Paris, Seuil, p. 19-41.

FIÉLOUX M. & LOMBARD J., 2008, « Regards en gamme. Chronique familiale ordinaire avec Personnage. Madagascar, juillet-septembre 1991 », *Ethnographies.org*, n° 16 [en ligne].

FIÉLOUX M. & LOMBARD J., 2012, « J'ai mal aux os. Rituels, imaginaire partagé et changement social », *L'Autre. Clinique, culture et sociétés*, 13 (n° 1), Grenoble, La Pensée Sauvage, p. 41-50.

GOEDEFROIT S. & LOMBARD J., 2007, *Andolo. L'art funéraire sakalava à Madagascar*, Paris, Biro, 240 p.

HÉRITIER F., 1996, *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, 2 tomes, Paris, Odile Jacob, 332 p. + 441 p.

LAMBEK M., 1980, "Spirits and spouses: possession as a system of communication among the Malagasy speakers of Mayotte", *American Ethnologist*, vol. 7, no 2, pp. 318-331.

LAMBEK M., 1981, *Human Spirits. A Cultural Account of Trance in Mayotte*, Cambridge University Press, 219 p.

LOMBARD J., 1988, *Le royaume sakalava du Menabe. Essai d'analyse d'un système politique à Madagascar*, 17^e-20^e, Paris, Orstom, Travaux et documents n° 214, 150 p.

LOMBARD J., 1995, « Le tromba ou la possession à Madagascar. Théorie politique et conviction religieuse », dans *L'étranger intime. Mélanges offerts à Paul Ottino*, Paris, L'Harmattan, p. 329-345.

LOMBARD J., 2006, « Droit à la parole et résistance des peuples face à la globalisation », *Études rurales*, 2 (n° 178), p. 23-38.

OTTINO P., 1998, *Les champs de l'ancestralité à Madagascar. Parenté, alliance et patrimoine*, Paris, Karthala-Orstom, 685 p.

RAKOTOMALALA M., 2006, « La sorcellerie en Imerina », dans S. Blanchy, J.-A. Rakotoarisoa, P. Beaujard et C. Radimilahy (dir.), *Les dieux au service du peuple. Itinéraires religieux, médiation, syncrétismes à Madagascar*, Paris, Karthala, p. 229-259.

SHARP L. A., 1993, *The possessed and Dispossessed. Spirits, Identity and Power in a Madagascar Migrant Town*, Los Angeles, University of California Press, 345 p.

ZEMPLÉNI A., 1974, « Du symptôme au sacrifice. Histoire de Khady Fall », *L'Homme*, XIV (2), p. 31-77.

ZEMPLÉNI A., 1987, « Des êtres sacrificiels », dans M. Cartry (dir.), *Sous le masque de l'animal. Essais sur le sacrifice en Afrique Noire*, Paris, Puf, p. 267-315.

Filmographie

LOMBARD J. & RAHAGA J.-C., 1980, *Le Fitampoha*, ORSTOM/CNRS/Université de Madagascar, 74 mn.
<https://vimeo.com/23380541>

FIÉLOUX M. ET LOMBARD J., 1987, L'histoire d'une femme ou la maladie du bilo, ORSTOM/MRSTD (Ministère malgache de la Recherche scientifique et technologique pour le développement), 28 mn. <https://vimeo.com/63950790>

FIÉLOUX M. ET LOMBARD J., 1991, Le Prince charmant, ORSTOM, 43 mn. <https://vimeo.com/112941343>

FIÉLOUX M. ET LOMBARD J., 2007, Pourquoi tu pleures ?, IRD/CNRS audiovisuels, 26 mn.

RÉSUMÉS

Comment la présence quotidienne d'une entité, d'un être incarné appartenant à deux familles, l'une « spirituelle » et l'autre humaine, naviguant de fait entre ces deux mondes et cumulant ainsi les rôles d'époux, de frère aîné ou cadet, de père, de gendre, de fils, révèle la dynamique subtile des relations qui existent à l'intérieur de cet espace de parenté et autorise dans le même temps des échanges et des stratégies, les plus élaborées qui soient, entre les membres de cette famille ? L'exemple ici traité est tiré d'une enquête développée à Toliara, dans le sud-ouest de Madagascar.

This paper discusses one of the ways to approach the cults of possession known as *tromba* in Madagascar. Possession has been one of the more efficient tools in the functioning of political power at the time of the old kingdoms. Cults kept on growing, especially nowadays in the cities. Our interest is less in the presentation of rules or general principles of social or religious organisation, than in their embodiment in a particular individual chosen because of his representative position. Thus, we can discover the interactions between all the participants of a living community through the relations of a "person" and the "Personnages" staged in the process of possession.

INDEX

Index géographique : Madagascar

Thèmes : anthropologie (Afrique)

Mots-clés : parenté, tromba, possession, rituel, communication, imaginaire

Keywords : Imaginary, Kinship, Ritual

AUTEURS

MICHÈLE FIÉLOUX

Cnrs, Laboratoire d'anthropologie sociale (Las), Paris

JACQUES LOMBARD

Institut de recherche pour le développement (Ird), Paris